



Le président de la République du Cameroun, Paul Biya, a signé ce lundi 2 mai 2022, un arrêté qui déclare demain mardi 3 mai, férié et chômé sur toute l'entendue du territoire National.

La raison, Paul Biya a bien voulu accorder un jour de repos aux camerounais après la fête du ramadan qui se célèbre ce 2 mai 2022.

ARRETE N° 0317-⁰³/CAB/PR DU 02 MAI 2022
 déclarant fériée la journée du mardi 3 mai 2022.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales,
 modifiée et complétée par la loi n° 76/8 du 8 juillet 1976,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- La journée du mardi 3 mai 2022 est déclarée fériée sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 02 MAI 2022

